

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 novembre 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2018-11-05

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le cinquième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2018-11-370

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 05 novembre 2018 avec la modification suivante :

REPORTER :

L'item 5.4

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-371

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2018, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2019.

Le conseil prend acte.

CORRESPONDANCE.

Rs.2018-11-372

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES D'OMNIBUS RÉGION D'ACTON ET AUTORISER LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART.

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;

Que la Ville d'Acton Vale accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2019;

Que la Ville d'Acton Vale approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2019 de TRANSPORT ADAPTÉ OMNIBUS INC. au montant de 260 876 \$;

Que la Ville d'Acton Vale approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2019 soit :

- 32.50 \$ carnet de 10 coupons locaux (3.25 \$ / unité);
- 3.50 \$ déplacements locaux à l'unité;
- 10.00 \$ déplacements extérieurs à l'unité;
- 1.50 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité;
- 6.00 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité;
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins.

Que la Ville d'Acton Vale autorise à même le poste budgétaire 02-370-00-970 le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 23 743.47 \$ pour l'année d'opération 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-373

DEMANDE DE L'ORGANISME OPÉRATION NEZ ROUGE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu qu'Opération Nez Rouge est de retour pour une 10^e année et qu'à cet égard, le service de raccompagnement offrira 11 soirées pour l'édition 2018;

Attendu que pour ce faire, une demande de subvention est soumise à la Ville afin de payer les frais nécessaires pour les raccompagnements;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Opération Nez rouge de la région d'Acton à titre de subvention pour le financement des frais nécessaires pour les raccompagnements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-374

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION BONEMINE D'ACTON VALE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE.

Suite au dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 soumis par la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 tel que soumis; la quote-part de la Ville étant établie à 10 % de 11 059 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant total de 1 105.90 \$, à même le poste budgétaire 02-520-00-970, à la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DESSERTE EN MESURE D'URGENCE.

Le Service d'Intervention d'Urgence civile du Québec (division Drummond) soumet un avis de contribution, sous forme d'une subvention, pour la desserte du territoire de la Ville d'Acton Vale en mesure d'urgence pour l'année 2019, au taux est établi à 1.10 \$ par habitant.

Le conseil en prend acte.

POLITIQUE DE TARIFICATION DU SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CENTRE-DU-QUÉBEC.

Le Service d'Intervention d'Urgence civile du Québec (SIUCQ division Drummond) offre à la Ville d'Acton Vale des services pour la protection, tant au niveau de la sécurité que des secours, lors de situations d'urgence, et cela, sans frais additionnels au-delà de la contribution annuelle de desserte en sécurité civile.

Le conseil en prend acte.

Rs.2018-11-375

INVITATION AU SOUPER SPAGHETTI DES CHASSEURS ET PÊCHEURS 2018.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 17 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 au Club Chasse et Pêche A.V.B. pour l'achat d'un(1) billet à 17.00 \$, afin de permettre à une personne d'assister au souper spaghetti des chasseurs et pêcheurs 2018, qui aura lieu le 1^{er} décembre prochain au Carrefour des Générations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE L'ÉCOLE ROGER-LABREQUE.

Le conseil d'établissement de l'école Roger-LaBrèque soumet une demande à la Ville d'Acton Vale pour que cette dernière installe un filet au-dessus de la clôture mitoyenne, afin d'améliorer la sécurité des jeunes qui viennent jouer dans la cour de l'école durant la fin de semaine ainsi que dans les temps de classe.

Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2018-11-376

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la ville à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 702.80 \$ (incluant les taxes) ainsi que son paiement à même le poste budgétaire xx-xxx-xx-xxx du budget 2019, à l'Union des municipalités du Québec, représentant la cotisation annuelle basée sur le décret de population du ministère des Affaires

municipales qui sera en vigueur le 01 janvier 2019, **excluant** la tarification au Carrefour du capital humain – Référence facture 2019-141216.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-377 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 341-2018.**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 341-2018 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 01 octobre 2018, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt.341-2018 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de retirer, pour les bâtiments commerciaux des zones numéros 203-CV et 205-CV, l'obligation de maintenir un usage commercial au rez-de-chaussée» et afin de revoir la délimitation des zones à dominance commerciale numéros 204-CV et 205-CV».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...L'item 5.4 est reporté à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 343-2018 AYANT POUR BUT DE MODIFIER L'ARTICLE 291, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT G-100.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, de la présentation du projet de règlement no. 343-2018 ayant pour but de modifier l'article 291, paragraphe 2 du règlement G-100.

Rs.2018-11-378 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR NEUF POUR LE DEUXIÈME ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE.**

Attendu que des demandes de prix ont été demandées pour l'achat d'un photocopieur neuf pour le deuxième étage de l'Hôtel de Ville;

Attendu que quatre prix ont été soumis;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 6 715\$, plus les taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-100-10-000, pour l'achat d'un photocopieur neuf pour le deuxième étage de l'Hôtel de Ville ainsi que son entente de service noir, prix garanti 5 ans à 0.006 \$/chaque, plus taxes, et entente de service couleur, prix garanti 5 ans à 0.059\$/chaque, plus taxes;

D'adjuger, sur recommandation de la trésorière et de la greffière, le contrat au plus bas prix conforme soit: Buropro Citation de Drummondville au coût de 6 715 \$, plus les taxes, pour la fourniture d'un photocopieur de

marque Konica Minolta, modèle Bizhub C368;

De financer la dépense à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 344-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ.

Le conseiller Bruno Lavallée donne un avis de motion, de la présentation du projet de règlement no. 344-2018 modifiant le règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 338-2018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 5 986 700 \$ ET UNE DÉPENSE DE 5 986 700 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE MULTIFONCTIONNEL.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, de la présentation du projet de règlement no. 338-2018 décrétant un emprunt de 5 986 700 \$ et une dépense de 5 986 700 \$ pour la construction d'un gymnase multifonctionnel.

Rs.2018-11-379

RÉSOLUTION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE À INTERVENIR AVEC RADIO-ACTON INC.

Attendu que la Ville veut renouveler le contrat qu'elle détient avec Radio-Acton Inc. pour fins de diffusion de publicité et communiqués pour 2019;

Attendu que Radio-Acton offre trois propositions d'entente;

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De renouveler le contrat de service, soit la proposition # 1 à intervenir avec Radio-Acton Inc. et d'autoriser une dépense d'un montant de 7 727.26 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-342, à Radio-Acton Inc. en considération des services rendus pour la diffusion de publicité et communiqués pour l'année 2019.

Rs.2018-11-380

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
DEMANDE DE FINANCEMENT DE « LES PRODUCTIONS ARTISTIQUES DE LA RÉGION D'ACTON », POUR L'ANNÉE 2019.

Attendu que le but de « Les PARA » est de produire des spectacles et autres événements à caractère culturel de haute qualité à des prix accessibles pour tous et pour tous les âges, et ce, sans intention de gain pécuniaire;

Attendu que l'existence de la salle Laurent-Paquin ainsi que les soirs de spectacle génèrent des retombées économiques importantes pour les commerçants, en plus de promouvoir l'image de la Ville;

Attendu que « Les PARA » demande à la Ville une participation financière pour l'année 2019;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 7 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, à « Les PARA »;

Que « Les PARA » promeuvent le partenariat avec la Ville d'Acton Vale dans toutes les publicités;

Que « Les PARA » remettre quatre (4) billets par spectacles avec siège réservé au nom de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-381

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires d'une entente à intervenir avec messieurs Jérémie Brouard et Yves Brunelle, relative à un bail de location du lot 2 611 273 situé sur la rue St-André;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir avec messieurs Jérémie Brouard et Yves Brunelle, relative à un bail de location du lot 2 611 273 situé sur la rue St-André.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2018-11-382

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – CONSTRUCTION D’UN GYMNASSE MULTIFONCTIONNEL.

Attendu la résolution 2018-09-307, adoptée le 4 septembre 2018, par laquelle le conseil autorise la publication d’un appel d’offres, conformément aux règles prévues à la Loi sur les cités et villes, pour la fourniture de services professionnels en architecture – construction d’un gymnase multifonctionnel;

Attendu le résultat de l’analyse des offres reçues par le comité de sélection requis par l’article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes en raison de l’obligation d’utiliser un système de pondération et d’évaluation des offres;

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent d’octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels d’architecture à la firme *Bilodeau, Baril, Leeming, architectes*, car cette dernière a obtenu le meilleur pointage;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De conclure un contrat de service avec la firme *Bilodeau, Baril, Leeming, architectes*, ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d’appel d’offres;

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont établis selon un prix unitaire estimé à un coût total de 245 000 \$, plus taxes;

D’adjuger le contrat relatif à la préparation des plans et devis, tel que stipulé à l’étape #1 du bordereau de soumission, pour un montant de 195 000 \$ plus taxes;

D’autoriser une dépense de 195 000 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-400-10-000 et de financer cette dépense à même les surplus libres;

L’adjudication ainsi que le paiement du contrat relatif aux travaux de surveillance, tel que stipulé à l’étape #2 du bordereau de soumission, au coût de 50 000 \$ plus taxes, est conditionnelle à l’approbation du règlement 338-2018 par le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;

D’autoriser la directrice générale à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-383

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET

COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 26-09-2018 au 30-10-2018	122 595.53 \$
• Paiements par AccèsD du 01-10-2018 au 30-10-2018	544 819.80 \$
• Salaires, REER pour le mois d'octobre 2018	121 244.34 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois d'octobre 2018	205 068.88 \$
Grand Total	993 728.55 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... DÉPÔT DU RAPPORT « ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT »

La trésorière, madame Sylvie Guay, dépose le rapport « Activités financières de fonctionnement » au 26 octobre 2018.

Le conseil prend acte.

Rs.2018-11-384

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES À TEMPS PARTIEL, CLASSE 3 AUX TRAVAUX PUBLICS.

Attendu le besoin d'employés pour les postes temporaires à temps partiel, classe 3, aux Travaux publics;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du contremaître des Travaux publics,

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective; le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 3 :

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Denis Gauthier	Selon les besoins du département	Saison hivernale 2018-19	Opérer la chenillette (déneigement). sur appel en remplacement
Luc Nadeau	Selon les besoins du département	Saison hivernale 2018-19	Signaleur
Federica Cerbo	Selon les besoins du département	Saison hivernale 2018-19	Opérer la chenillette (déneigement).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-385

RÉSOLUTION POUR APPROUVER LE CHOIX DU COMITÉ ORGANISATEUR POUR INTRONISER TROIS PERSONNES AU PANTHÉON DES SPORTS.

Attendu que le récréologue, Jean-Guy Rocheleau, soumet le choix du comité organisateur pour introniser les 3 personnes suivantes au panthéon des sports, le 9 décembre prochain, soit :

- Henri Boisvert, maire de la Ville d'Acton Vale au moment où le projet a été présenté au gouvernement du Québec et lors de l'inauguration du Centre Sportif;
- Anatole Bergeron, conseiller à la Ville d'Acton Vale et responsable du dossier;
- Gaby Meunier, premier président du Centre sportif;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'approuver le choix du comité organisateur pour introniser messieurs Henri Boisvert, Anatole Bergeron et Gaby Meunier, au panthéon des sports le 9 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-386

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SHOW DE LA RENTRÉE DES JARDINS D'ACTON, ÉDITION 2019.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 du budget 2019 au Show

de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la présentation du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale, édition 2019;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la réalisation de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE LA RÉGION D'ACTON.

Les bénévoles de l'Association investissent beaucoup de temps au bon déroulement du baseball;

L'ABMRA croit que certaines tâches reliées à la préparation des infrastructures devraient être sous la responsabilité de la Ville telles que :

- Poser et ramasser les buts et les plaques de lanceur avant et après les parties (l'ABMRA paie présentement une personne pour acquitter cette tâche après qu'un employé de la ville ait préparé les terrains) ;
- Retirer et réinstaller les toiles au marbre et au monticule au besoin, etc.;
- Allumer les tableaux indicateurs extérieurs ;
- Installer et ranger le matériel du marqueur et de l'annonceur du stade;
- Ouvrir et refermer le stade avant et après les parties (débarrier les entrées, permettre l'accès aux toilettes) ;
- Allumer l'éclairage du terrain du stade ;
- Refaire le terrain entre les parties lors des matchs consécutifs;

L'ABMRA demande à la Ville d'engager un appariteur attiré aux terrains de baseball afin d'acquitter les tâches citées précédemment;

Le conseil en prend acte et le tout sera discuté en rencontre budgétaire.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE LA RÉGION D'ACTON.

Le stade Léo Asselin est utilisé à pleine capacité et que certains soirs, les 5 terrains de la ville d'Acton Vale sont occupés dont ceux de la polyvalente qui ne peuvent pas être utilisés pour des parties;

Des parties ont eu lieu dans des municipalités voisines afin de pouvoir jouer sous un éclairage, mais que ces utilisations sont limitées;

Certains matchs doivent être déplacés à cause de la noirceur hâtive et que ça cause des problèmes de gestion des parties en mai et surtout lors des séries du mois d'août et du baseball d'automne (septembre, octobre);

L'ABMRA demande à la Ville d'Acton Vale d'installer de l'éclairage sur le terrain extérieur (Acton #2) au stade Léo-Asselin dès que possible;

Le conseil en prend acte et le tout sera discuté en rencontre budgétaire.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Mme Manon Chaput et Mme Carole Bessette	Apportent des commentaires relativement aux stationnements avoisinants disponibles.
---	---

Rs.2018-11-387

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 9.2.3, a été déposée par le propriétaire du 1018, rue Daigneault à Acton Vale, concernant le nombre requis de cases de stationnement pour un projet d'agrandissement du bâtiment principal;

Attendu que selon l'article 9.2.3 du règlement de zonage municipal 069-2003, le nombre requis de cases de stationnement pour un projet d'agrandissement équivalant à une augmentation de 150.8 m² de superficie de plancher requiert un ajout de 6 cases de stationnement pour un usage commercial offrant des services communautaires et qu'aucun ajout de case de stationnement n'est prévu au projet;

Attendu que le nombre de cases de stationnement existante est de deux et que selon l'usage actuel et la superficie de plancher du bâtiment il est déjà inférieur au nombre requis;

Attendu l'aspect de la sécurité du fait que l'immeuble est situé dans l'axe de deux artères principales de la ville, soit les routes 139 et 116;

Attendu que le fait d'accorder la dérogation constituerait un précédent qui n'est pas souhaitable pour l'application future de la réglementation d'urbanisme;

Attendu la recommandation 042-2018 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 17 octobre 2018, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De refuser la recommandation 042-2018 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 1018, rue Daigneault concernant le nombre requis de cases de stationnement pour un projet d'agrandissement du

bâtiment principal, considérant les places de stationnements avoisinants disponibles et l'entente pour le stationnement entre Ressources-Femmes et Espace Pleine Forme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Rs.2018-11-388

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 2.3.2, a été déposée par les propriétaires du 299, chemin Bourassa à Acton Vale, afin que soit régularisée l'implantation de la résidence présentement en construction;

Attendu que la résidence est implantée à 11,06 mètres de la ligne avant et que la marge de recul avant prévue au règlement de zonage 069-2003, article 2.3.2 est de 12 mètres pour la zone municipale 140, soit un empiètement dérogatoire de 0,94 mètre dans la marge de recul avant;

Attendu que selon la déclaration du propriétaire l'erreur serait survenue du fait que la résidence est située à l'extérieur d'une courbe et que la mesure qui a été prise par rapport à l'emprise du chemin avant d'installer les formes pour couler la fondation n'a pas été prise dans le bon angle;

Attendu que le fait que la résidence soit située à l'extérieur d'une courbe ne brise pas l'alignement des résidences existantes et ne cause pas de préjudice esthétique;

Attendu que l'empiètement dérogatoire n'implique que le coin droit du garage annexé à la résidence;

Attendu que l'empiètement dérogatoire ne cause aucun préjudice au voisinage;

Attendu la recommandation 043-2018 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 17 octobre 2018, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter la recommandation 043-2018 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure au règlement de zonage 069-

2003 affectant l'immeuble situé au 299, chemin Bourassa afin que soit régularisée l'implantation de la résidence présentement en construction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Rs.2018-11-389

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 7.2.12, a été déposée par le propriétaire du lot 5 777 807, rue d'Acton à Acton Vale, afin que soit autorisée la construction d'un garage résidentiel dont la superficie serait supérieure à la superficie permise sur le lot 5 777 807. Le garage est destiné à desservir les locataires de la résidence multifamiliale de quatre logements présentement en construction;

Attendu que la superficie du garage résidentiel projeté serait de 147.2 m² alors que le règlement de zonage municipal 069-2003, article 7.2.1.2 stipule que la superficie maximale pour un tel bâtiment érigé sur un terrain compris entre 1 000 m² et 2 000 m² est de 80 m² maximum, soit un excédent dérogatoire de 67.2 mètres carrés au niveau de la superficie;

Attendu que le garage serait divisé en quatre unités distinctes destinées à l'usage exclusif des locataires du bâtiment principal et que ce projet va dans le sens du maintien d'une offre locative de logements avec garages;

Attendu que le lot 5 777 807 est de forme longitudinale et offre une superficie qui convient à ce type de projet et que les autres dispositions règlementaires seraient respectées;

Attendu que des dossiers semblables ont été soumis récemment au Comité Consultatif d'Urbanisme et que des dérogations mineures ont été accordées par le Conseil municipal pour permettre la construction d'un garage ou de deux bâtiments accessoires limités à une superficie totale de 142,7 m² sur des terrains dont la superficie est comparable et qui sont situés sur le même ilot sur la rue d'Acton, créant ainsi une forme de précédents qu'il est souhaitable de maintenir;

Attendu la recommandation 044-2018 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 17 octobre 2018, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter la recommandation 043-2018 du Comité consultatif

d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure relativement à la superficie du garage projeté. Cependant, afin de respecter une certaine équité et maintenir une ligne directrice pour ce secteur particulier advenant que d'autres projets semblables soient soumis, le CCU recommande de limiter la dérogation mineure à une superficie maximale de 142,7 m² pour un bâtiment ou pour la somme de deux bâtiments accessoires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

....VARIA

Rs.2018-11-390

VOTE DE FÉLICITATIONS AU CONSEILLER YVES ARCOUETTE.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter le conseiller Yves Arcouette pour ses 20 ans au sein du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-11-391

VOTE DE REMERCIEMENT ET DE FÉLICITATIONS.

Le maire Éric Charbonneau propose et il est unanimement résolu de remercier et de féliciter les organismes Ressources-Femmes, le Centre de bénévolat et Maison de la famille Valoise pour leur implication et leur travail de concert au sein de la population.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 25.

M. Réal Chagnon, M. Alain Locas, M. Angelbert Laforest et Mme Claudette Sanschagrin	<ul style="list-style-type: none">• Apportent des commentaires relativement à la facturation pour l'entretien des cours d'eau et demandent pourquoi est-ce juste le bassin versant qui doit assumer les frais d'entretien.
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Demande pour quels services professionnels l'adjudication du constat pour le gymnase multifonctionnel.
Mme Ingrl Arel	<ul style="list-style-type: none">• Demande pourquoi la ville dépense tout près de 6 millions pour un gymnase.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 21 h 00.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt et une heures (21;00).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date